

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2019

---

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CF20

présenté par

M. Pancher, M. Castellani, M. Charles de Courson, M. Pupponi, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE 16

I. – À l’alinéa 58, substituer au taux :

« 40 % »

le taux :

« 50 % ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 64.

III. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« XVI. – La perte de recettes pour l’État conséquente du I et du II est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir davantage les entreprises dans leurs efforts de conversion de leurs engins vers des modèles moins consommateurs d’hydrocarbures, en bonifiant le taux de suramortissement de 40 % à 50 %.